



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER**  
en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Aix-en-Provence, le

09 juillet 2010

**Service biodiversité, eau et paysages**  
Unité eau et milieux aquatiques

CS 80065  
Allée Louis Philibert  
13182 Aix-en-Provence-cédex 5

Nos références : SBEP-Uema N° 2010-176

Vos réf. :

Affaire suivie par : Anne Alotte

[anne.alotte@developpement-durable.gouv.fr](mailto:anne.alotte@developpement-durable.gouv.fr)

Tél. 04 42 66 65 12- Fax : 04 42 66 66 01

**Objet : Invitation au comité d'orientation du pôle relais lagunes méditerranéennes.**

PJ : 1 coupon-réponse.

Madame, Monsieur,

Le pôle relais « lagunes méditerranéennes » a été créé en 2001 dans le cadre du 1<sup>er</sup> plan national d'action en faveur des zones humides de 1995, en vue de susciter et d'accompagner les initiatives locales de gestion durable des zones humides.

Le 15 septembre 2009, vous avez été convié(e) au 1<sup>er</sup> comité d'orientation du pôle « lagunes » qui a pour vocation de produire des recommandations sur les orientations du pôle. A cette époque, un nouveau plan national d'action était en cours d'élaboration et l'idée retenue lors de ce comité d'orientation avait été d'alimenter la réflexion menée dans le cadre de cette future stratégie nationale sur les zones humides.

Depuis, un nouveau plan national d'action pour les zones humides a été adopté en février 2010.

Je vous propose de nous réunir à nouveau afin de vous présenter ce nouveau plan d'action et de réfléchir à la façon dont le pôle « lagunes » pourra inscrire son action dans ce plan à la lumière des recommandations que vous aviez formulées en 2009.

J'ai donc le plaisir de vous inviter à la réunion du comité d'orientation du pôle « lagunes » le :

**Vendredi 17 septembre 2010**

**dans la salle de conférence de la Tour du Valat**

L'ordre du jour sera la suivant :

- 9 h 30 : Accueil des participants.
- 9 h 45 – 10 h : Introduction (L. Roy, DREAL PACA et J. Jalbert, directeur général de la Tour du Valat).
- 10 h – 11 h 15 : Présentation du cadre général (plan national zones humides, Grenelle de l'environnement, SDAGE).
- 11 h 30 – 13 h : Ateliers.

En croisant le plan d'action national en faveur des zones humides et les orientations du pôle « lagunes », trois axes stratégiques peuvent être identifiés et proposés pour les thématiques des ateliers :

Atelier 1 : Mobilisation des politiques publiques (agriculture / urbanisme) -  
Rapporteur Pierre Caessteker de l'Onema.

Atelier 2 : Renforcer les connaissances (transfert recherche / gestion) -  
Rapporteur Anne Alotte de la DREAL PACA.

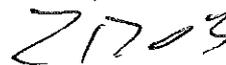
Atelier 3 : Communication / sensibilisation -  
Rapporteur Laurence Errecade de l'Agence de l'eau,  
Délégation de Marseille.

- 13 h – 14 h 30 : Déjeuner à la cantine de la Tour du Valat.
- 14 h 30 – 15 h 30 : Synthèse des ateliers par les rapporteurs.
- 15 h 30 – 16 h : Projection d'un film.
- 16 h – 17 h : Restitution générale et axes de travail.

Pour l'organisation de cette journée, je vous prie de bien vouloir retourner à la Tour du Valat le coupon-réponse d'inscription, ci joint, avant le 4 septembre 2010.

En espérant vivement vous rencontrer au cours de cette journée, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Régional de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement



Laurent ROY